

# Projekt Tanz/ Projet Danse/ Progetto Danza

## Groupe de travail infrastructure

## Fonctions et compétences d'une maison de la danse

### Fonctions et compétences d'une maison de la danse

A noter : il s'agit d'un prototype d'une maison de la danse et non pas d'une maison précise. Ce n'est donc pas l'idée que chaque maison doit remplir toutes les fonctions ci après. La liste des tâches n'est pas exhaustive. Liste établie par le groupe de travail Infrastructures

Fonction	Financement <sup>1</sup>		
	OFC -PH	Can- tons	Com- munes
1) Postes transversaux à l'ensemble des fonctions ci-dessous (fonctionnement, salaires, promotion)		X	X
2) Lieu de travail/lieu de production <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien de production (assistance technique dont audio, vidéo ; év. aussi assistance dramaturgique)</li> <li>- Résidences</li> <li>- Mise à disposition de locaux administratifs équipés</li> <li>- Mise à disposition de locaux de répétition</li> <li>- Ev. location des locaux de répétition (par ex. pour auditions)</li> </ul>		X	X
3) Lieu de représentation (Programmation) <ul style="list-style-type: none"> <li>- spectacles de compagnies locales, régionales ou internationales</li> <li>- Représentations données par des compagnies invitées venant d'autres régions linguistiques</li> <li>- Échange/ diffusion d'œuvres chorégraphiques au plan national</li> </ul>	X  X	X X	X X
4) Information et sensibilisation de l'opinion publique (encouragement à l'accès à la danse aux niveaux local et régional) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des projets de médiation à l'intention de différentes populations</li> <li>- Échange avec les écoles (visites dans les écoles, écoles visitent lieux de production)</li> <li>- Rencontre avec le public, p.ex. dialogues avec le public, débats sur la « théorie » de la danse, répétitions publiques, travail d'initiation avant les manifestations, conférences</li> <li>- Mise à disposition de vidéos et de documentations</li> <li>- Travail avec les médias</li> <li>- Lobbying (politique)</li> </ul>	X	X	X
5) Conseils et information dans les domaines suivants (de manière informelle): <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et formation continue</li> <li>- Demandes de subventionnement, recherche de bourses</li> <li>- Recherche d'emploi</li> <li>- Informations sur les questions du droit du travail, droits d'auteurs</li> <li>- Questions techniques (lumière, son, vidéo)</li> </ul> Centre de documentation (documentation « immédiate »)	X	X  X	X  X
6) Formation continue, encouragement à la relève (pas de formation de base) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers, stages</li> <li>- Cours (ponctuel ou régulier) pour professionnels et amateurs</li> <li>- Concours, bourses</li> </ul>	X	X	X
7) Affiliation et représentation dans les réseaux nationaux et internationaux		X	X

<sup>1</sup> Il s'agit d'une affectation systématique mais dont des exceptions sont possible. Celles-ci dépendent de la répartition concrète des tâches entre les Cantons et les Villes/Communes.

